

RÈGLEMENT

« La Grande Dictée d'Aubagne »

Article 1 – Organisation

L'Association Aubagne Développement Culture et Création (AD2C) organise « La Grande Dictée d'Aubagne », **le samedi 24 octobre 2026 à l'Espace des Libertés à Aubagne.**

Cette manifestation est organisée avec la participation d'une personnalité du monde littéraire.

Pour cette édition, **Irène Frain** est l'autrice du texte proposé et en assure la lecture.

Article 2 – Principe et participation

« La Grande Dictée d'Aubagne » est une manifestation culturelle gratuite et ouverte à tous.

Deux catégories de participants peuvent être distinguées :

- **Jeunes : moins de 16 ans**
- **Adultes : à partir de 16 ans**

La catégorie d'appartenance est déterminée selon l'âge du participant au jour de la manifestation.

Ces catégories n'ont pas vocation à établir un classement : elles permettent seulement d'identifier et de valoriser les différents publics participant à la dictée.

La Grande Dictée d'Aubagne ne donne lieu à aucun classement ni à la désignation de gagnants.

Article 3 – Le texte de la dictée

Le texte de la dictée est choisi et préparé par **Irène Frain**.

Il est issu de l'œuvre d'un grand auteur, puis réécrit, enrichi et complexifié par Irène Frain afin d'en faire une dictée originale comportant des subtilités et difficultés particulières.

Le texte est intégralement lu une première fois, puis dicté dans son intégralité, avant d'être relu une seconde fois. Les signes de ponctuation obligatoires sont annoncés au fil de la dictée.

Le texte ainsi préparé constitue le seul texte de référence pour l'autocorrection.

Il n'existe pas de dictionnaire de référence pour la correction. L'orthographe traditionnelle et l'orthographe issue des rectifications de 1990 sont toutes deux admises ; les deux formes d'un même mot peuvent, le cas échéant, être acceptées.

Article 4 – Déroulement et inscriptions

Chaque participant devra, dans la mesure du possible, s'inscrire préalablement selon les modalités indiquées sur le site de l'association AD2C.

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront communiquées sur le site de l'association.

Des inscriptions sur place pourront être proposées dans la limite des places disponibles.

Chaque participant reçoit, lors de son arrivée, une feuille destinée à la dictée ainsi que le matériel fourni par l'organisation.

Tous les participants doivent arriver à l'heure. Les retardataires arrivant après la fermeture des portes de la salle pourront se voir refuser l'accès à l'épreuve.

Article 5 – Conditions de participation

L'utilisation de tout document extérieur, téléphone, appareil électronique ou support permettant d'obtenir une aide pendant la dictée est interdite.

Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre participant entraîne l'exclusion de son auteur ainsi que de la personne sollicitée. Les bénévoles présents dans la salle veillent au bon déroulement de l'épreuve et signalent tout manquement à l'organisation, qui décide des suites à donner.

Article 6 – Autocorrection

À l'issue de la dictée, les participants procèdent eux-mêmes à la correction de leur copie à partir du texte de référence présenté par l'organisation.

Aucun correcteur bénévole ni jury de correction n'intervient dans l'établissement du résultat individuel : les bénévoles présents encadrent et accompagnent l'autocorrection (explication des règles, aide à la lecture du texte de référence) sans jamais corriger une copie à la place d'un participant.

Les règles de correction sont expliquées aux participants avant le début de l'autocorrection. À titre de principe :

- chaque mot mal orthographié constitue une faute ;
- lorsqu'un même mot comporte plusieurs erreurs, celles-ci sont comptabilisées selon les règles annoncées avant la correction ;
- les fautes grammaticales, d'accord, de conjugaison et les erreurs d'accents ou de signes orthographiques obligatoires sont prises en compte.
- les ratures ou mots illisibles

Article 7 – Absence de classement et de prix

La Grande Dictée d'Aubagne est avant tout une manifestation culturelle, ludique et conviviale.

Aucun classement général n'est établi et aucun gagnant n'est désigné.

Aucun prix n'est donc attribué en fonction du nombre de fautes.

Article 8 – Responsabilité des organisateurs

En cas de modification, suspension ou interruption de la manifestation pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de l'association AD2C, comme celle de ses bénévoles et partenaires, ne saurait être engagée.

Article 8 – Droit à l'image

Du seul fait de leur participation à « La Grande Dictée d'Aubagne », les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom et nom de famille ainsi que de leur image, sous la forme de photographies et/ou vidéos, sur les supports de communication de l'association AD2C et de la Ville d'Aubagne, dans le cadre de la promotion et du compte rendu de la manifestation.